

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2016

Convocation annexée au présent compte rendu

Date de convocation : 22 Avril 2016

L'an deux mille seize, le VINGT HUIT AVRIL à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique SANGAY, Maire.

Présents : Dominique SANGAY, Jean-Christophe RIVIERE, Sandrine BARRERE, Jean-Louis IMBERT Muriel CHEVALIER, Francis DESPLAS, Thomas DUBUISSON, Josiane ROUMAGNAC, Béatrice NOUVEL, Pascal PIECOUP, Xavier ISNARD, Haleh CHARABIANI, Georges KARSENTI, Myriam BONNET

Absents excusés : Laurent SABATER a donné procuration à Thomas DUBUISSON
Olivier De Filippis a donné procuration à Francis DESPLAS
Blandine MARIE a donné procuration à Béatrice NOUVEL
Cristina MAGNE a donné procuration à Sandrine BARRERE
Christelle PERTUZE a donné procuration à Muriel CHEVALIER

Secrétaire de séance : Béatrice NOUVEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Madame Dominique SANGAY précise que le point 3 inscrit à l'ordre du jour – tableau récapitulatif des indemnités – sera traité après le point sur les indemnités de fonction des conseillers municipaux dans le cadre d'une délégation. Le tableau récapitulatif des indemnités sera annexé aux délibérations sur les indemnités de fonction.

Madame le Maire propose à l'assemblée l'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2016

Les Observations suivantes sont consignées :

Madame Myriam Bonnet « je ne prends pas part au vote du Budget car je n'ai pas reçu le document complet que j'avais demandé par écrit avant la séance du conseil municipal ».

Madame Béatrice Nouvel « " Je souhaiterai que soit rajouté au compte rendu des informations qui ont été données par Sandrine et qui concernent le détail du reste à réaliser.

Il s'agit d'engagements pris par l'ancienne municipalité qui devront être mandatés sur le budget 2016.

Les Restes à Réaliser sont d'un montant de 509 K€ soit 42 % de la section investissement dont le budget total est de 1204 K€.

Constitué en particulier par :

- Achat bâtiment (maison BESSOU) = 330 K€

- Parvis de la mairie = 150K€

- Solde travaux Mairie = 52.6 K€ "

Le compte rendu du 18 avril 2016 est approuvé.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite au renouvellement du Conseil Municipal du 3 avril 2016 et à l'élection du Maire et des Adjointes en séance du 8 avril 2016, il convient de déterminer le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

Les indemnités sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015 actuellement) et suivant un barème défini à l'article L 2123-23 CGCT selon la population de la commune.

Ainsi le barème applicable au maire de la Commune de Pechabou, située dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, est défini par le taux de base de référence (taux maxi) de 43 % applicable à l'indice terminal brut 1015

Le barème applicable aux adjointes est défini par le taux de base de référence (taux maxi) de 16,50 % applicable à l'indice terminal brut 1015.

Toutefois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal pourra, à la demande du Maire, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème fixé par l'article L2123-23 CGCT.

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer son indemnité de fonction inférieure au barème soit au taux de 40 %.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

- Pour le Maire à 40 % de l'indice brut 1015
- Pour les Adjointes à 14 % de l'indice brut 1015

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE **DECIDE de FIXER :**

- le taux de 40 % de l'indice brut terminal 1015 en matière d'indemnités de fonction du Maire ;
- le taux de 14 % de l'indice brut terminal 1015 en matière d'indemnités de fonctions des Adjointes
- Dit que la dépense afférente aux indemnités de fonctions est prévue au budget primitif 2016.

Indemnités de fonction des conseillers municipaux dans le cadre d'une délégation

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjointes ayant reçu délégation.

Elle propose à l'assemblée d'allouer une indemnité de fonction au taux de 4 % pour les conseillers municipaux ci-dessous :

- Monsieur Laurent SABATER, conseiller municipal délégué à la Vie Scolaire par arrêté municipal en date du 25 avril 2016 et ce, au taux de 4 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.
- Madame Josiane ROUMAGNAC, conseillère municipale, déléguée à la Solidarité et la Cohésion Sociale par arrêté municipal en date du 25 avril 2016 et ce, au taux de 4 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.
- Monsieur Pascal PIECOUP, conseiller municipal, délégué à la Communication par arrêté municipal en date du 25 avril 2016 et ce, au taux de 4 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de fixer l'indemnité de fonction aux conseillers municipaux comme suit :

- Monsieur Laurent SABATER, conseiller municipal délégué à la Vie Scolaire par arrêté municipal en date du 25 avril 2016 et ce, au taux de 4 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.
- Madame Josiane ROUMAGNAC, conseillère municipale, déléguée à la Solidarité et la Cohésion Sociale par arrêté municipal en date du 25 avril 2016 et ce, au taux de 4 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.
- Monsieur Pascal PIECOUP, conseiller municipal, délégué à la Communication par arrêté municipal en date du 25 avril 2016 et ce, au taux de 4 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE : 55 654 € (annuel)

INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom de l'Elu	Prénom de l'Elu	Qualité	Taux/IB 1015	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement de l'indemnité
SANGAY	Dominique	Maire	40 %	1520.58€	1357.60 €	Non

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Nom de l'Elu	Prénom de l'Elu	Qualité (rang des adjoints)	Taux/IB 1015	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement de l'indemnité
RIVIERE	J-Christophe	1 ^{er}	14 %	532.20 €	475.16 €	Non
BARRERE	Sandrine	2 ^{ème}	14 %	532.20 €	475.16 €	Non
IMBERT	Jean-Louis	3 ^{ème}	14 %	532.20 €	475.16 €	Non
CHEVALIER	Muriel	4 ^{ème}	14 %	532.20 €	475.16 €	Non
DESPLAS	Francis	5 ^{ème}	14 %	532.20 €	475.16 €	Non

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom de l'Elu	Prénom de l'Elu	Qualité	Taux/IB 1015	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement de l'indemnité
SABATER	Laurent	Conseiller municipal délégué	4 %	152.05 €	135.77 €	Non
ROUMAGNAC	Josiane		4 %	152.05 €	135.77 €	Non
PIECOUP	Pascal		4 %	152.05 €	135.77 €	Non

Election des délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG ; - secteur Géographique des Coteaux de Castanet

Madame le maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque conseil municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

La commune de PECHABOU relève de la commission territoriale de Toulouse Sud.

Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Suite aux élections du 3 avril 2016, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Toulouse Sud conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Candidature n° 1 : Thomas DUBUISSON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Thomas DUBUISSON 19 VOIX
Délégué au SDEHG

Candidature n° 2 : Francis DESPLAS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 01
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 18

- Francis DESPLAS 18 VOIX
- Délégué au SDEHG

Thomas DUBUISSON et Francis DESPLAS ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter ce mandat.

Election des délégués de l'Association des Communes du Canal des 2 Mers

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection de délégués appelés à représenter la commune au sein de l'Association des Communes du Canal des 2 Mers conformément à l'article L 5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Association des Communes du Canal des 2 Mers est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués.

Candidature : Christelle PERTUZE, déléguée titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Christelle PERTUZE 19 VOIX
 Déléguée titulaire à l'Association des Communes du Canal des 2 Mers

Candidature : Josiane ROUMAGNAC, déléguée suppléante

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Josiane ROUMAGNAC 19 VOIX
 Déléguée suppléante à l'Association des Communes du Canal des 2 Mers

Christelle PERTUZE, déléguée titulaire et Josiane ROUMAGNAC, déléguée suppléante ont été proclamées déléguées et ont déclaré accepter ce mandat.

Election des délégués au Conseil Syndical du SIVURS

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection de délégués appelés à représenter la commune au sein du SIVURS conformément à l'article L 5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Syndicat à Vocation Unique de la Restauration Scolaire est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués.

Candidature : Muriel CHEVALIER, déléguée titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 01
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 18

- Muriel CHEVALIER 18 VOIX
Déléguée titulaire au Syndicat à Vocation Unique de la Restauration Scolaire

Candidature : Sandrine BARRERE, déléguée suppléante

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Sandrine BARRERE 19 VOIX
Déléguée suppléante au Syndicat à Vocation Unique de la Restauration Scolaire

Muriel CHEVALIER, déléguée titulaire et Sandrine BARRERE, déléguée suppléante ont été proclamées déléguées et ont déclaré accepter ce mandat.

Election des délégués au Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection de délégués appelés à représenter la commune au sein du Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge Drémil-Lafage conformément à l'article L 5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge Drémil-Lafage est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués.

Candidature : Thomas DUBUISSON, délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Thomas DUBUISSON 19 VOIX
Délégué titulaire au Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge Drémil-Lafage

Candidature : Francis DESPLAS, délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Francis DESPLAS 19 VOIX
Délégué suppléant au Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge Drémil-Lafage

Thomas DUBUISSON, délégué titulaire et Francis DESPLAS, délégué suppléant ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter ce mandat.

Election des délégués au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection de délégués appelés à représenter la commune au sein du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne conformément à l'article L 5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de deux délégués.

Candidature : Béatrice NOUVEL, déléguée titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Béatrice NOUVEL 19 VOIX
 Déléguée titulaire au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne.

Candidature : Jean-Christophe RIVIERE, délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Jean-Christophe RIVIERE 19 VOIX
 Délégué suppléant au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne.

Béatrice NOUVEL, déléguée titulaire et Jean-Christophe RIVIERE, délégué suppléant ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter ce mandat.

Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection d'un délégué appelé à représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées conformément à l'article L 5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection d'un délégué.

Candidature : Cristina MAGNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 19
 A déduire : bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante
 Ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : _____ 19

- Cristina MAGNE 19 VOIX
 Déléguée au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées

Cristina MAGNE a été proclamée déléguée et a déclaré accepter ce mandat.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Madame Dominique SANGAY informe l'assemblée que nous devons constituer la commission d'appel d'offres en vue de la passation des marchés publics.

Cette commission est composée par le Maire ou son représentant, Président, par trois membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret.

Liste 1 :

Membres Titulaires : Jean-Christophe RIVIERE, Béatrice NOUVEL, Sandrine BARRERE

Membres Suppléants : Jean-Louis IMBERT, Olivier De FILLIPIS, Xavier ISNARD

Monsieur Georges KARSENTI précise que l'opposition doit être représentée et par conséquent il souhaite être inscrit sur la liste pour l'élection et ce en vertu d'un texte officiel.

Madame Myriam BONNET précise également que c'est la loi.

Monsieur Jean-Louis IMBERT demande à Georges KARSENTI de fournir le texte réglementaire

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE ne voit aucun inconvénient à laisser place à Monsieur Georges KARSENTI sur la liste.

Madame Myriam Bonnet a quitté la réunion pendant l'échange sur la désignation des membres de la CAO pour regagner sa place presque aussitôt.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la candidature de Monsieur Georges KARSENTI sur la liste de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal à la majorité est contre

Dans l'attente du texte officiel précisant les dires de Monsieur Georges KARSENTI, Ce point est donc reporté à une prochaine séance.

Constitution de la commission communale des Impôts Directs

Madame le Maire expose à l'assemblée que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi, il convient, à la suite des élections du 3 avril 2016 et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. En conséquence, il appartient au conseil municipal de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi une liste de contribuables en nombre double qui seront désignés par ses

soins.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose à l'unanimité la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sandrine BARRERE	Patrick LARRIBEAU
Xavier ISNARD	Patrick DOCTEUR
Jean-Louis IMBERT	Sébastien SOUM
Francis DESPLAS	Eric ROQUES
Olivier DE FILLIPIS	Frédérique PUMA
Laurent SABATER	Emilie RAPHANEL-CAMPILLA
Josiane ROUMAGNAC	Jean-Philippe NOUGARO
Blandine MARIE	Simone REYSSEGUIER
Christelle PERTUZE	Martine LAPORTE
Béatrice NOUVEL	Claude MORLIGHEN
Haleh CHARABIANI	Anne CAZETTES
Muriel CHEVALIER	Monique JURAS

Désignation d'un correspondant défense

À l'occasion du renouvellement du conseil municipal en date du 3 avril 2016, il convient de procéder à la nomination d'un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Madame le Maire propose la nomination d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal et propose Monsieur Thomas DUBUISSON.

Monsieur Thomas DUBUISSON a été nommé « correspondant défense » à l'unanimité

Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2017

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales.

Le conseil municipal doit procéder au tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans au 1^{er} janvier 2017 (les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1994 devront être écartés).

Sont tirés au sort les électeurs suivants :

- TIBALDI Michel
- NOUVEL Jean-François

Le Maire est mandaté en tant que de besoin pour assumer le rôle qui lui est dévolu pour l'établissement

Questions diverses

Madame Dominique SANGAY :

Informations concernant les gens du voyage qui se sont installés sur le terrain de rugby. Il s'agit d'une famille élargie de 12 caravanes dont les enfants sont scolarisés à Escalquens.

Deux possibilités :

- 1) saisir un huissier, demander un référé pour l'expulsion : coût 1300 € - délai juin ;
- 2) collaboration du service du Sicoval – Association MANEO - médiateur - un dialogue a été tenté entraînant la signature d'une convention dans laquelle les gens du voyage s'engagent à quitter les lieux au 16 mai prochain ; le paiement de 15 €/semaine et par caravane.

La solution n°2 a été retenue.

Des containers ont été mis à leur disposition.

Dans le cas du non-respect de la date à laquelle ils se sont engagés à partir, nous entamerons la procédure d'expulsion et dans ce cas Monsieur le Préfet sera beaucoup plus diligent.

Monsieur Thomas DUBUISSON :

« Qu'en est-il de la pétition des riverains contre le projet du permis d'Aménager de la Picadère, dont le délai de recours des tiers arrive à échéance le 30 mai 2016. »

Madame Dominique SANGAY répond qu'elle a rencontré Monsieur El TAMER ainsi que Monsieur COURATTE. Elle est en discussion avec eux. Il est encore un peu tôt pour en parler.

La séance est levée à 22h30.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

01-06-2016 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

02-06-2015 : Indemnités de fonction des conseillers municipaux dans le cadre d'une délégation

03-06-2015 : Election des délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG ;- secteur Géographique des Coteaux de Castanet

04-06-2016 : Election des délégués de l'Association des Communes du Canal des 2 Mers

05-06-2016 : Election des délégués au Conseil Syndical du SIVURS

06-06-2016 : Election des délégués au Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage

07-06-2016 : Election des délégués au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne

08-06-2016 : Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées

09-06-2016 : Constitution de la commission communale des Impôts Directs

10-06-2016 : Désignation d'un correspondant défense

11-06-2016 : -Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2017

Le Maire
Dominique SANGAY